



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 12233

Numéro SIREN : 432 360 113

Nom ou dénomination : NETCAST PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2017 sous le numéro de dépôt 87007



20170870072016

DATE DEPOT : 07/09/2017

N° DE DEPOT : 87007

N° GESTION : 2000B12233

N° SIREN : 432360113

DENOMINATION : NETCAST PRODUCTIONS

ADRESSE : 95 R LA BOETIE 75008 PARIS

MILLESIME : 2016

**NETCAST PRODUCTIONS**  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
au capital de 8.000,00 Euros  
Siège social : 95 rue la Boetie - 75008 PARIS  
432 360 113 R.C.S PARIS

Grafie du Tribunal de  
Commerce de Paris

08 SEP. 2017  
87007  
numéro de dépôt

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'an deux mille dix-sept  
Le sept juillet à dix-huit heures au siège social.

Les Associés de la société sus-désignée se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Une feuille de présence a été émargée par chaque participant à l'Assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LAUVIGE.

Le Président constate que sont présents :

- Lui-même, détenant .....400 parts sociales
- Monsieur Jacques BAYLAUCQ, détenant .....96 parts sociales
- Monsieur Frederic CROTTA, détenant .....96 parts sociales
- Jean-Pierre LAGRANGE, détenant .....208 parts sociales

soit : 800 parts sociales

Sur un total de 800 parts composant le capital social.

La feuille de présence permet au Président de constater que la totalité des parts du capital social étant représentée, l'assemblée est régulièrement constituée et peut, en conséquence valablement délibérer.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
  - Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1996.
  - Approbation des dits comptes et conventions: quitus à la gérance.
  - Affectation des résultats.
- Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :
- La feuille de présence
  - Une copie de la lettre de convocation des associés

FC → S

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2016
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Il précise que tous les documents, prescrits par l'article 36 des décrets du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par le dit article.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance. Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont ensuite adoptées.

## RESOLUTIONS

### PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales et statutaires, concernant tant la convocation de l'Assemblée que l'exercice du droit de communication des comptes et des documents sociaux ont bien été respectés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

### DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des commentaires y afférent sur l'activité sociale de l'exercice clos le 31/12/16, approuve le dit rapport ainsi que le bilan et les comptes arrêtés à cette date, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat comptable déficitaire de 2.791,68 Euros.

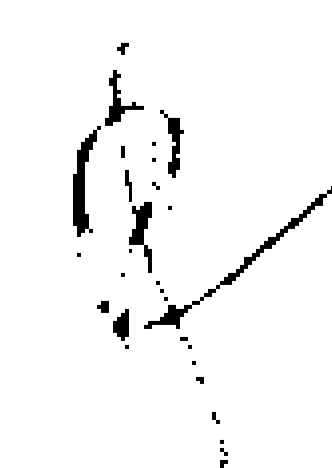

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION :

Sur la proposition du gérant, l'Assemblée Générale décide que le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de €€ 2.791,68 sera affecté et réparti de la manière suivante :

- Report à nouveau débiteur : 2.791,68 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

fc → R  

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and the role of the auditor in ensuring the integrity of the financial statements.

The second part of the document describes the various types of audits that can be performed, including internal audits, external audits, and forensic audits, and the specific procedures involved in each.

The third part of the document outlines the ethical standards that auditors must adhere to, including the principles of objectivity, integrity, and confidentiality.

The fourth part of the document discusses the role of the auditor in providing assurance to the users of the financial statements and the consequences of a failed audit.

1. The auditor's primary responsibility is to provide an independent and objective opinion on the financial statements.

2. The auditor must maintain a high level of professional skepticism and exercise due care in all aspects of the audit.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223 -19 du nouveau code de commerce approuve le dit rapport et les conventions qui y sont relatées.

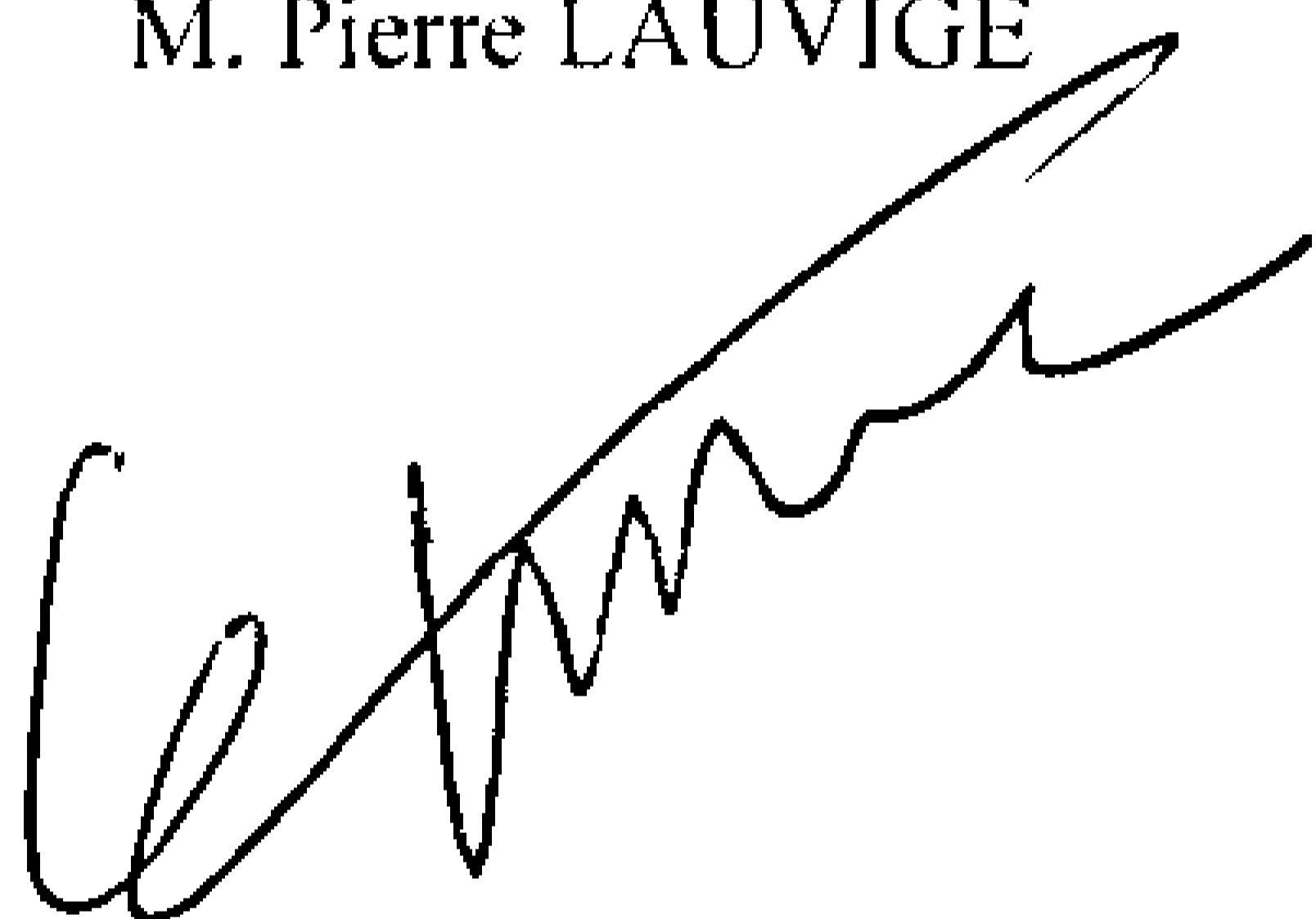
Avant de mettre aux voix cette résolution, le Président rappelle que le bénéficiaire de la convention spéciale précitée ne pourra prendre part au vote, et que ses parts ne seront pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

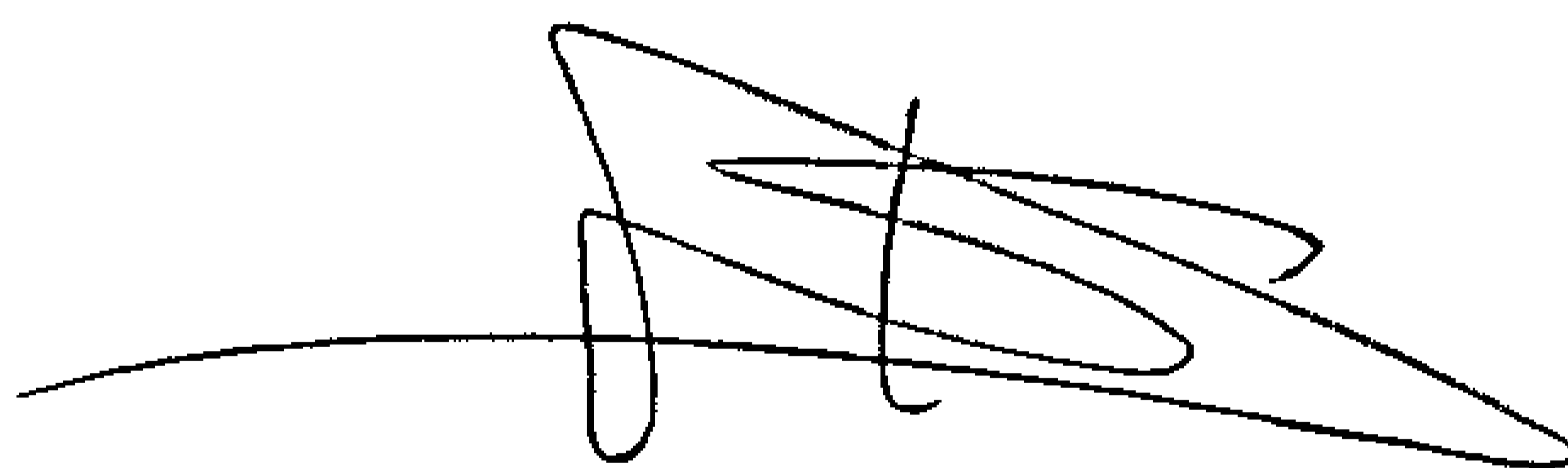
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la présente séance est demeurée close et arrêtée d'un commun accord à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès verbal signé par la gérance et les associés présents et représentés.

M. Pierre LAUVIGE



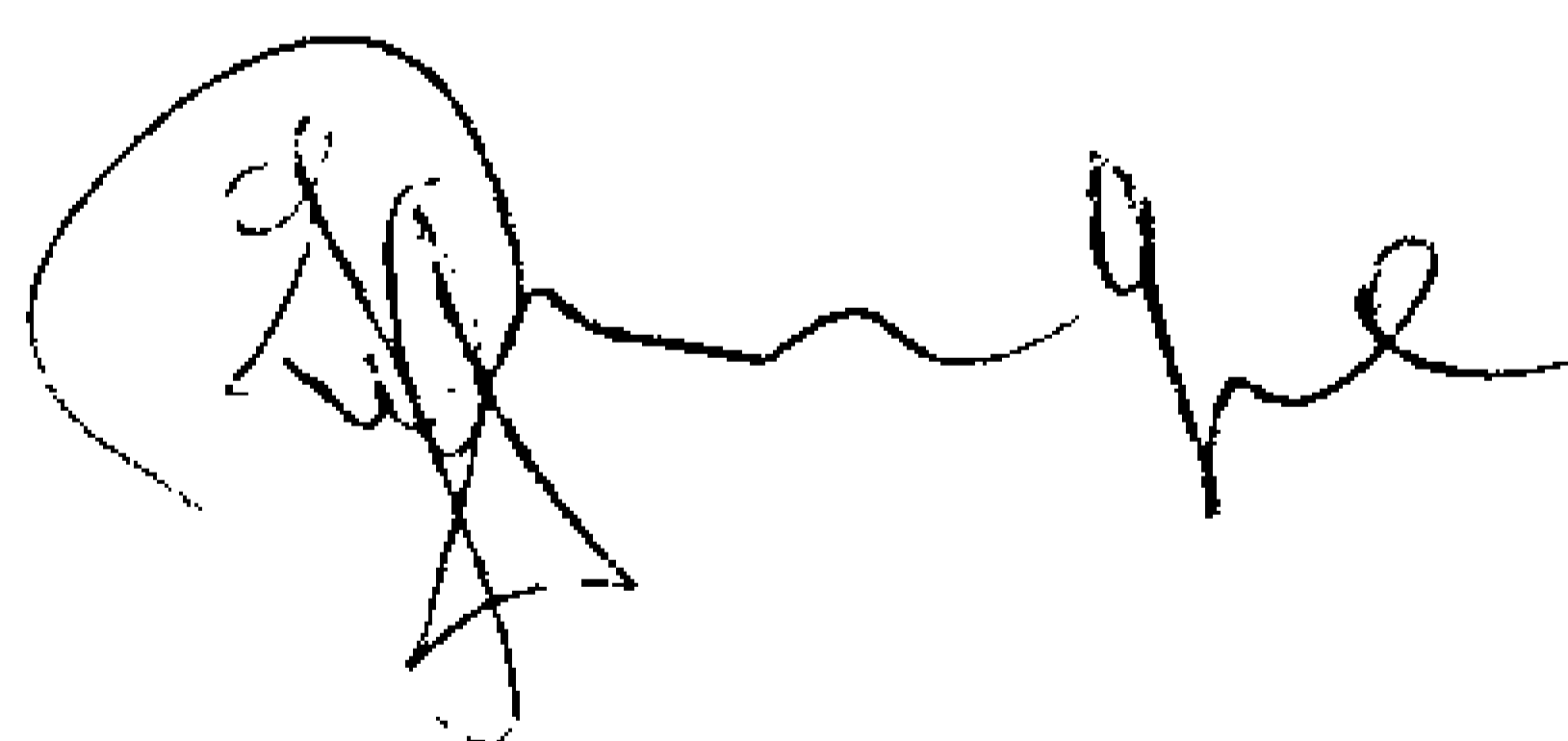
M. Frédéric CROTTA

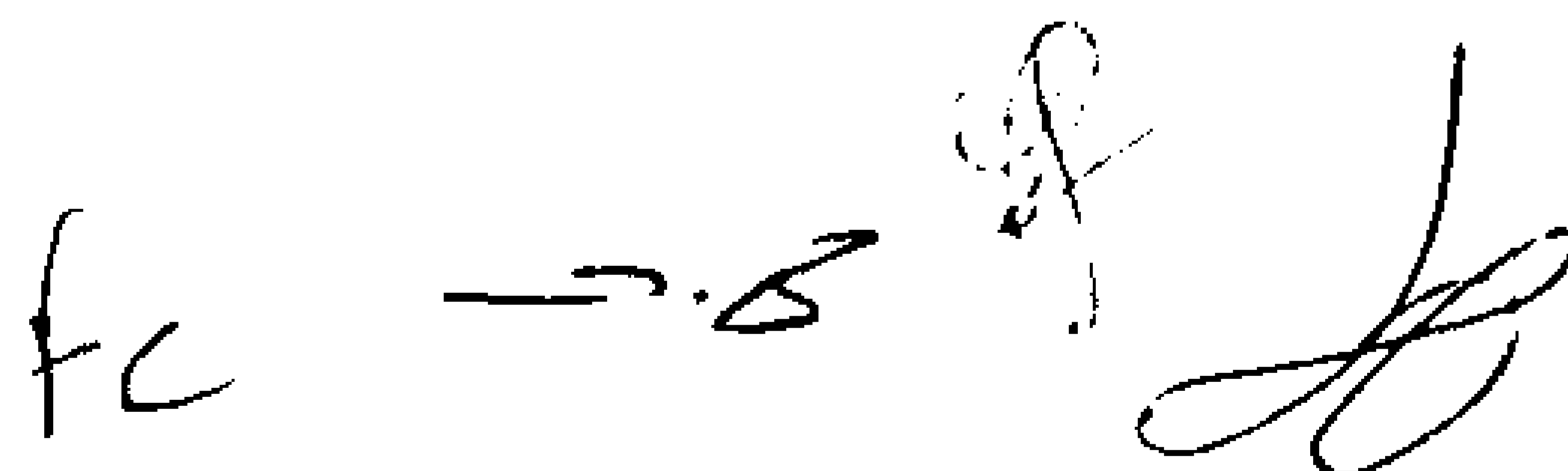


M. Jacques BAYLAUCQ



M. Jean-Pierre LAGRANGE



fc → S. J. 

**NETCAST PRODUCTIONS**  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
au capital de 8.000,00 Euros  
Siège social : 95 rue la Boetie - 75008 PARIS  
432 360 113 R.C.S PARIS

**RAPPORT DE LA GERANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2017**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion portant sur :

- 1- l'exercice clos le *31/12/2016* ainsi que sur les comptes et le bilan du dit exercice.
- 2- l'affectation et répartition du résultat de l'exercice .
- 3- Evolution prévisible de la société.

Pour votre information, nous vous rappelons qu'il vous a été mis à votre disposition avec le présent rapport, le bilan, le compte de résultat, et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Les principales informations concernant cet exercice sont les suivantes :

1- EVOLUTIONS DE L'EXERCICE :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé a été de **99.713,00 Euros** au 31/12/2016 contre 86 948 Euros au 31/12/2015.
- Les charges de l'exploitation ont été de **102.673,88 Euros** au 31/12/2016 contre 78 953 Euros au 31/12/2015.
- Aucun investissement n'a été réalisé au cours de cet exercice 2016.

2-RESULTATS :

Le résultat comptable net est déficitaire de **2.791,68 €** et nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

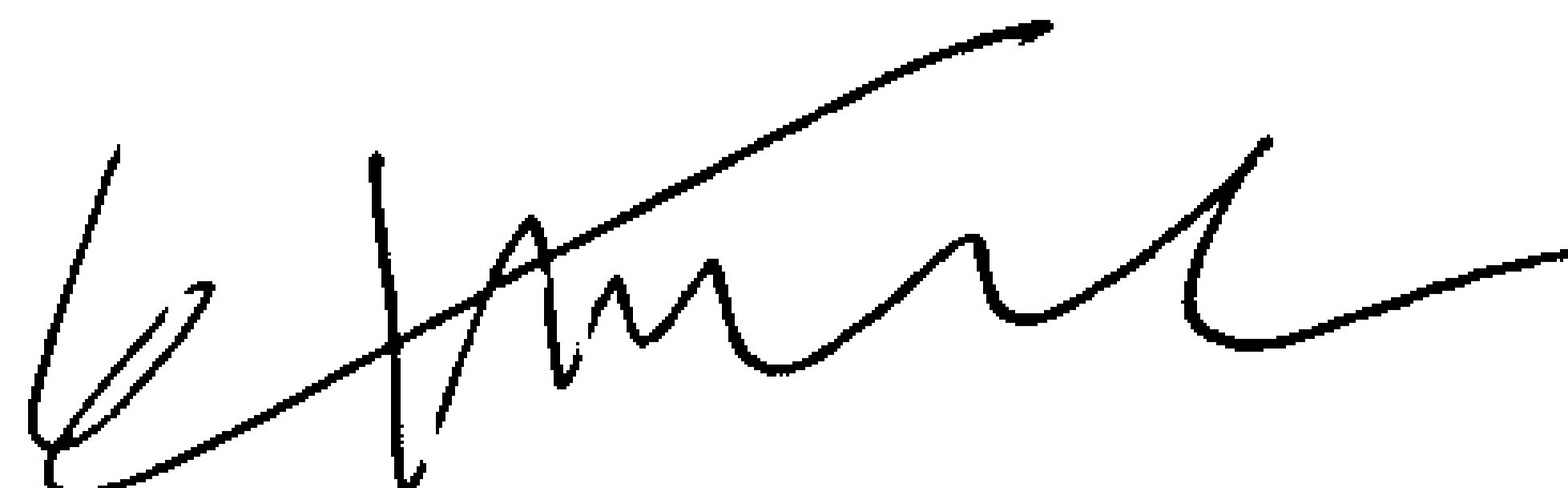
- Report à nouveau débiteur : **2.791,68 Euros**

3- CONCLUSION :

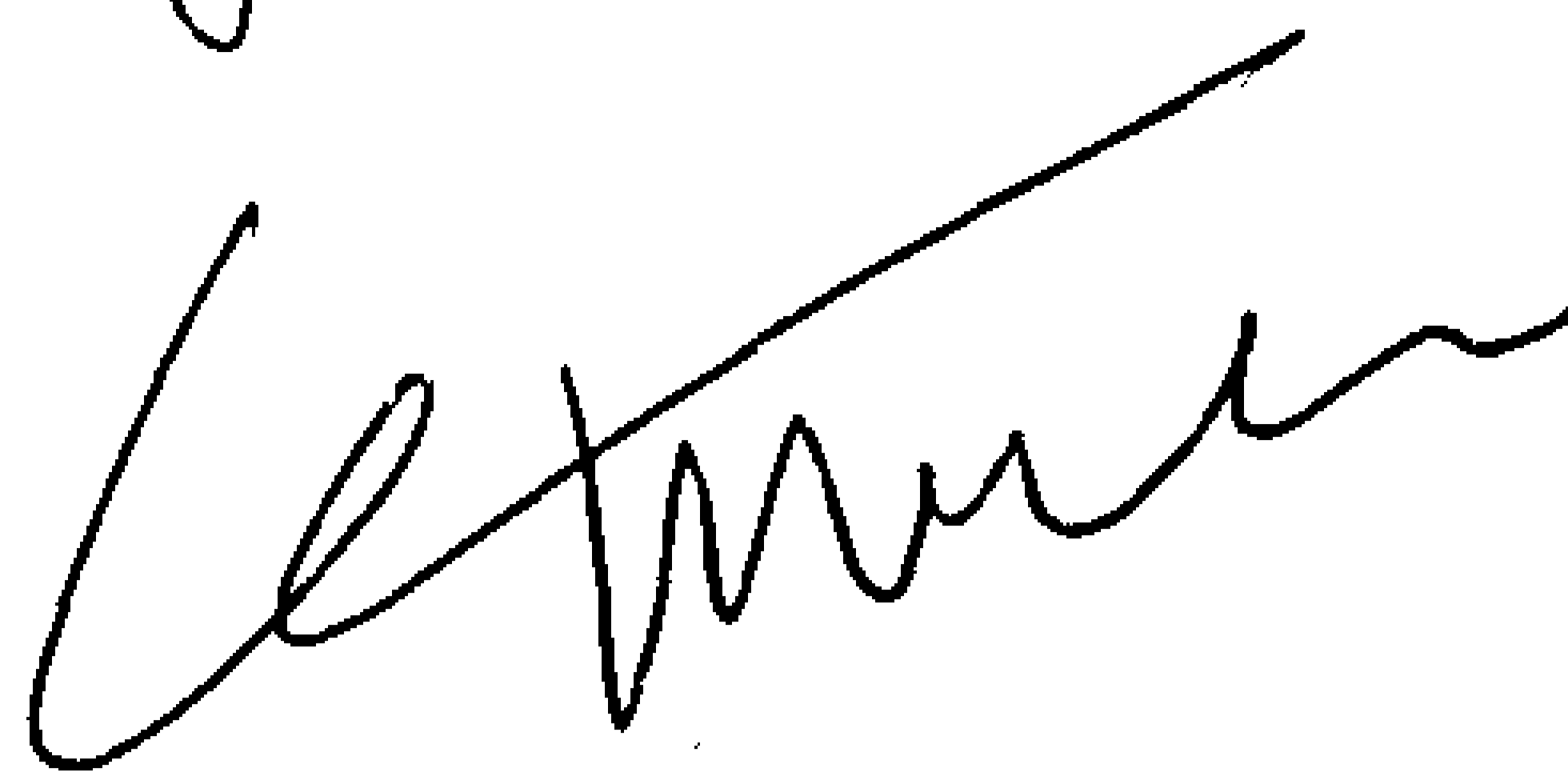
Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Fait à Paris.  
Le 20 juin 2017.

Monsieur Pierre LAUVIGE



Certifié conforme à l'original



**SARL NETCAST PRODUCTIONS**

95 rue la Boetie

75008 PARIS

SIRET : 432 360 113 000 26 APE : 5912Z

31/12/2016

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE TAN

Tél : 01.40.37.14.94

145 avenue de Flandre

Tél : 01.40.37.12.90

75019 PARIS



### IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquième C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL NETCAST PRODUCTIONS	95 RUE DE LA BOETIE
SIRET 43236011300026	75008 PARIS 08
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

<b>B ACTIVITE</b>	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées	

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit 2 692
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu PARIS 08
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature





## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL NETCAST PRODUCTIONSdu 01012016Adresse 95 RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS 08au 31122016A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
0								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> 1)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> 2)	Valeur des avantages en nature (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> 3)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> 4)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> 8)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
0								
1								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 par bénéficiaire (toutes taxes comprises) <input checked="" type="checkbox"/>	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables <input checked="" type="checkbox"/> 9	
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) <input checked="" type="checkbox"/>		- de l'exercice 2016 <input checked="" type="checkbox"/>	
- de l'exercice précédent <input checked="" type="checkbox"/>		- de l'exercice précédent <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom et qualité du signataire		A <u>PARIS 08</u> le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

**BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : **SARL NETCAST PRODUCTIONS** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* **12**  
 Adresse de l'entreprise **95 RUE DE LA BOETIE** **75008 PARIS 08** Durée de l'exercice précédent\* **12**  
 Numéro SIRET\* **4 3 2 3 6 0 1 1 3 0 0 0 2 6** Néant

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT ACTIF IMMOBILISE\***

				Exercice N clos le		N-1	
				31/12/2016		31/12/2015	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	273	AG	273	273	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	9 020	AU	8 443	577	1 019
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations		CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	2 207	BI		2 207	2 207
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>11 499</b>	<b>BK</b>	<b>8 443</b>	<b>3 056</b>	<b>3 498</b>
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	22 320	BY		22 320	27 878
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	7 565	CA		7 565	8 266
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD		CE			
	Disponibilités	CF	252	CG		252	7 435
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>30 137</b>	<b>CK</b>		<b>30 137</b>	<b>43 579</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>41 636</b>	<b>1A</b>	<b>8 443</b>	<b>33 193</b>	<b>47 077</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	2 207	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

CI ADAPTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SARL NETCAST PRODUCTIONS

Néant 

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....8...000.....)	DA	8 000	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	152	152	152
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	(4 698)	(12 624)	(12 624)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 792)	7 926	7 926
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	663	3 455	3 455
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	7 895	19 198	19 198
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 184	13 003	13 003
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 451	11 421	11 421
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régu.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	32 531	43 623	43 623	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	33 193	47 077	47 077	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	32 531	43 623	43 623	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **SARI NETCAST PRODUCTIONS**Néant 

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	95 400	FH	4 313	FI	99 713
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		95 400	FK	4 313	FL	99 713	86 948
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	0	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	99 713	86 948
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	93 294	76 241	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	106	536	
	Salaires et traitements*					FY	5 936		
	Charges sociales (10)					FZ	2 896	15	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	442	1 162
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE		1 000	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	102 674	78 954	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 961)	7 995	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	269		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	269		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	269		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 692)	7 995	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CLARIFIEZ Informations

Désignation de l'entreprise : **SARL NETCAST PRODUCTIONS**Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HO			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	100	69	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HQ			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	100	69	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(100)	(69)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	99 982	86 948	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	102 774	79 023	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(2 792)	7 926	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		1 000		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6				
	obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
<b>CONTRAVENTIONS</b>		Charges exceptionnelles	100	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la Notice N° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL NETCAST PRODUCTIONS**

N°ent

Ne pas recopier le montant des décaissements

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	273	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		
		Matériel de transport *				KY		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	9 020	
		Emballages récupérables et divers *				LE		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	
	Avances et acomptes				LK		LL	
	TOTAL III				LN	9 020	LO	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M
Autres participations				8U		8V		
Autres titres immobilisés				1P		1R		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 207	1U		
TOTAL IV				LQ	2 207	LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	11 499	DH		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		ID		LV	273	LW	273	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IO		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MO		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	
		Matériel de transport			IV		MP		MO	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	9 020	MT	9 020
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		
TOTAL III				IY		NG	9 020	NH	9 020	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	
	Autres participations				ID		OX		OY	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	2 207	2F	2 207
	TOTAL IV				I3		NJ	2 207	NK	2 207
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	11 499	OL	11 499	

Exercice N, clos le : **3 1 1 2 2 0 1 6**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL NETCAST PRODUCTIONSNéant 

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des Impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, Inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL NETCAST PRODUCTIONS** Néant

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PJ		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PQ		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PV	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres		QD		QE		QF		QG	
Immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 001	QM	442	QN		QO	8 443
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	8 001	QV	442	QW		QX	8 443
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		QN	8 001	QP	442	QQ		QR	8 443

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. Incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	TS	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V8	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NQ	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
<b>Total général non venant de reprises</b> (NP + NQ + NR)	NW			<b>Total général non venant de reprises</b> (NS + NT + NU)	NY		<b>Total général non venant de reprises</b> (NW - NY)	NZ

**CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CLADRA FUS Informations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TQ	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TD	TR
<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>TV</b>	<b>TW</b>	<b>TX</b>	
Provisions pour dépréciation	sur Immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>TY</b>	<b>TZ</b>	<b>UA</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>UB</b>	<b>UC</b>	<b>UD</b>	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL NETCAST PRODUCTIONS Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an ou plus		A plus d'un an	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres Immobilisations financières		UT	2 207	UV	2 207	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	22 320		22 320			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		Z1						
	Personnel et comptes rattachés		UY	880		880			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 723		3 723		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC	2 247		2 247			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	715		715			
	Charges constatées d'avance		VS						
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>32 091</b>	<b>vu</b>	<b>32 091</b>	<b>vv</b>		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an ou plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 184		13 184						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 527		5 527						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 924		5 924					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VO								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	7 895		7 895						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>32 531</b>	<b>vz</b>	<b>32 531</b>						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 525	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CLADRAIUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032

Formularies for 'I. RÉINTEGRATIONS' and 'II. DEDUCTIONS'. Includes sections for 'BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE' and 'PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE'. Key entries include 'SARL NETCAST PRODUCTIONS', 'Rémunération du travail', 'Amendes et pénalités' (100), 'Moins-values nettes à long terme', 'Plus-values nettes à long terme', and 'RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)' (2 692).

CLADRA.TCS Informatic



10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SARL NETCAST PRODUCTIONS</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	885	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	885	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	2 692	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	3 577	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**
XU 

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : **SARL NETCAST PRODUCTIONS** Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

**CADRE A :** plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)

**CADRE B :** plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)

**CADRE C :** autres plus-values taxable à 19% ⑪

(A)

(B)

(ventilation par ligne)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique



Désignation de l'entreprise : SARL NETCAST PRODUCTIONSNéant Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%  ou 16%  Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MG  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) 

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire  
(article 51A du Livre  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL NETCAST PRODUCTIONS Néant

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL NETCAST PRODUCTIONS Néant  \*

 Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12
**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	

**II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)**

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	

**III - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2 OG

**IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE) SA

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

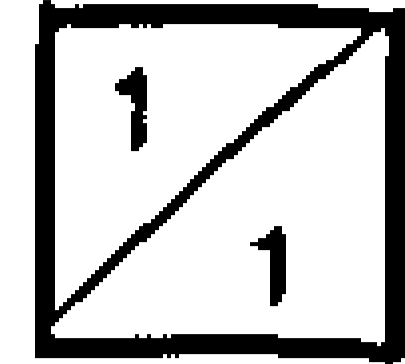
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.F.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 3 2 3 6 0 1 1 3 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL NETCAST PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

95 RUE DE LA BOETIE

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS 08

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

[Empty box]

Dénomination

[Empty box]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Nb de parts ou actions

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Forme juridique

[Empty box]

Dénomination

[Empty box]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Nb de parts ou actions

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Forme juridique

[Empty box]

Dénomination

[Empty box]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Nb de parts ou actions

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Forme juridique

[Empty box]

Dénomination

[Empty box]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Nb de parts ou actions

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

[Empty box]

Nom patronymique

[Empty box]

Prénom(s)

[Empty box]

Nom marital

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Nb de parts ou actions

[Empty box]

Naissance :

Date

[Empty box]

N° Département

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Titre (2)

[Empty box]

Nom patronymique

[Empty box]

Prénom(s)

[Empty box]

Nom marital

[Empty box]

% de détention

[Empty box]

Nb de parts ou actions

[Empty box]

Naissance :

Date

[Empty box]

N° Département

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

Adresse :

N°

[Empty box]

Voie

[Empty box]

Code postal

[Empty box]

Commune

[Empty box]

Pays

[Empty box]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

CLADRA.TJS Informatique

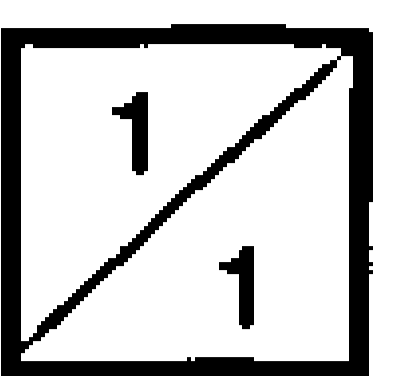
18

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2017

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

<b>Ecritures d'inventaires</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Montant</b>
<b>COMPTES D'ACTIF</b>			
41810000 CLIENTS PROD.NON ENC.FACT			10 680.00
01/01/2016 AN S.A.N.	2 800.00		
01/01/2016 CP CLIENTS PROD.NON ENC		2 800.00	
31/12/2016 CP EN COURS	8 900.00		
31/12/2016 CP TVA/FAE	1 780.00		
<b>COMPTES DE PASSIF</b>			

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
67120000 CONTRAVENTIONS			100.00
15/01/2016 HS CB AVENUE	17.00		
31/01/2016 AC 00349950 AVENUE	17.00		
31/07/2016 AC 00303813 AVENUE	66.00		